



RÉFÉRENTIEL INTERNE d'ORGANISATION de la FORMATION et d'ÉVALUATION

ÉQUIPIER SPV MODULE TRANSVERSE



LISTE DES DESTINATAIRES

DIFFUSION INTERNE		
	Pour action (papier)	Pour information (mail)
Directeur départemental		x
Directeur départemental adjoint		x
Chefs de pôle		x
Médecin chef SSSM	x	
Chefs de groupement		x
Chefs de centre		x
Équipes pédagogiques	x	
Concepteurs	x	
GFS état-major et groupements territoriaux	x	
INTRASDIS		x

DIFFUSION EXTERNE		
	Pour action	Pour information



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA DRÔME

CONCEPTION

Rédacteurs :

Concepteurs 2018/2019/2020, groupe de travail SUAP :
Cne L. ABU-SHARKH, Adc J SAVET, Adc C. DUPERRIL, Sch Y. ZEIDLER

Validation :

- Comité pédagogique : Médecin-chef LAVIE, Cdt D. LEMBLÉ, Cne F. GUILLAN, Ltn GERMANAUD Xavier
- Chef groupement formation sport : Lcl B. MAURIN
- Instances : CCDSPV du 22 septembre 2020

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

Date	Page	Objet
Septembre 2020		Création du document
Septembre 2021		Correctifs

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0,04 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm



SOMMAIRE

TEXTES DE RÉFÉRENCE

RÉFÉRENTIEL INTERNE D'ORGANISATION DE LA FORMATION

1. Objectif de la formation
2. Missions du cadre d'emploi
3. Conditions d'accès
4. Durée de la formation
5. Déroulement de la formation
6. Encadrement de la formation
 - équipe pédagogique
 - stagiaires
7. Tableau de synthèse activités/compétences/savoir-agir

RÉFÉRENTIEL INTERNE D'ÉVALUATION

1. Modalités d'évaluation
2. Objectifs de l'évaluation
3. Grille d'évaluation
4. Modalités de certification
 - commission
 - gestion des échecs
 - documents officiels

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

- Matériels
- Tableau de synthèse activités/compétences/savoir-agir/attitudes, habiletés, connaissances
- Chronogramme Mises en situation professionnelle (MSP) et ateliers pédagogiques personnalisés (APP) emblématiques
- Livret individuel de suivi
- Livret individuel de certification



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA DRÔME

TEXTES DE RÉFÉRENCE

- Arrêté relatif à la formation des sapeurs-pompiers du 22 août 2019
- Référentiel national d'activités et de compétences de sapeur-pompier volontaire - Équipier
- Référentiel national d'évaluation de sapeur-pompier volontaire - Équipier
- Règlement formation SDIS 26 en vigueur



RÉFÉRENTIEL INTERNE D'ORGANISATION DE LA FORMATION

1. Objectif de la formation :

L'objectif de la formation est de former des sapeurs-pompiers volontaires (SPV) aux activités de l'équipier prompt-secours.

Préalable à tous les autres domaines d'activités, le SPV poursuivra son parcours en suivant :

- la formation équipier SPV secours d'urgence à personnes (SUAP) ou
- la formation équipier SPV Incendie A.

2. Mission du cadre d'emploi :

L'équipier module transverse SPV a pour mission d'intervenir, au sein d'une équipe de secours à personnes, aux opérations de secours d'urgence à la personne, sous l'autorité d'un chef d'agrès. Il intervient en tant que « stagiaire VSAV ».

3. Conditions d'accès à la formation :

Le stagiaire doit :

- être sapeur-pompier volontaire
- être apte médicalement
- être titulaire d'une formation valide de premier niveau en secourisme (PSC1, AGFSU1 et/ou2, SST, ...).

Le formateur doit :

- être sapeur-pompier
- être formateur-accompagnateur ou accompagnateur de proximité
- être PICF PAE FPS ou CEAF, à jour des recyclages annuels et sur liste d'aptitude
- être chef d'équipe caporal au minimum ou officier du SSSM
- être apte médicalement.

4. Durée de la formation :

Le volume horaire total est donné à titre indicatif et peut être modifié en fonction de la progression des stagiaires. La durée de la formation est estimée à 50 heures, non consécutives.

Elle s'organise autour de 2 phases :

- une phase de préformation obligatoire avant le stage en présentiel « équipier prompt-secours ». Son volume, estimé à 6 heures, dépendra de l'avancement du stagiaire,
- une phase de formation en présentiel : volume total 42 heures (+2 heures).

5. Déroulement de la formation :

La formation comprend 42 heures de présentiel et environ 3h à distance, complété des 2 heures de Formaquizz organisée de la façon suivante:



Durant la formation en présentiel, les MSP représentent plus de 50% du temps de formation.

Les MSP sont construites de façon à assembler les éléments de compétences permettant de tenir l'emploi.

Les autres temps sont consacrés à la mise en œuvre d'ateliers pédagogiques personnalisés (APP) :

- cours présentiels, dématérialisés, plateforme formation
- travaux en sous-groupes
- recherches personnelles ou travaux personnels
- temps d'échanges en entretien individuel ou collectif, réflexion personnelle, autoévaluation ...

6. Encadrement de la formation :

- équipe pédagogique

L'équipe pédagogique est composée à minima d'un formateur accompagnateur de préférence CEAF désigné par l'autorité d'emploi comme responsable pédagogique.

	<i>Préformation Environnement du sapeur-pompier</i>	<i>Préformation avant le stage Équipier prompt secours</i>	Équipier prompt-secours
			12 stagiaires max
Responsable pédagogique			Chef d'agrès une équipe & Concepteur (ou FOR ACC expérimenté <u>à défaut</u>) à jour de formation continue & CEAF (ou PICF PAE FPS expérimenté <u>à défaut</u>) à jour de formation continue
Formateurs	Le stagiaire seul	PICF PAE FPS & FOR ACC ou ACC PRO	3 chefs d'équipe & <u>PICF PAE FPS à jour de formation continue</u> & <u>dont deux</u> FOR ACC (ou ACC PRO à défaut) à jour de formation continue <u>le troisième PICF PAE FPS peut être un apprenant ACCPRO ou FORACC</u> & <u>PICF PAE FPS à jour de formation continue</u>
Formateurs spécialistes			S.S.S.M Formateurs V.U Référent PPRR

← Tableau mis en forme

NB : S'agissant des emplois opérationnels visés, ils s'entendent en emploi minimum.

- stagiaires



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA DRÔME

La formation en présentiel accueille un maximum de 12 stagiaires. Si l'effectif de 6 stagiaires n'est pas atteint, la formation est annulée après validation par la voix hiérarchique et en concertation avec le chef GFS.



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA DRÔME

7. Tableau de synthèse activité/compétences/savoir-agir :

L'équipe pédagogique est libre d'organiser son stage en fonction des compétences des stagiaires et de leurs évolutions.

Les tableaux ci-dessous présentent l'ensemble des activités exercées par les équipiers module transverse, avec les éléments ci-dessous à développer :

- activités
- compétences
- savoir-agir.

Ils sont complétés et précisés par le tableau de synthèse dans les documents complémentaires au présent référentiel dans lequel seront développés :

- les habiletés
- les attitudes
- les connaissances
- le déroulé logique de la formation sous la forme d'un chronogramme, intégrant les phases de distanciel et de présentiel
- les ressources pédagogiques associées type PARTEX, RETEX, tutoriels, power-point, plateformes formation, notes, BOD, etc... Ce sont des outils de références utiles pour les formateurs, les stagiaires ou tout sapeur-pompier.

Compétences module transverse

Activités	Compétences	Savoir-agir
a) Agir selon les règles relatives à la santé, sécurité, qualité de vie en service	1 -Préserver sa santé tout au long de son engagement afin d'accomplir ses missions en sécurité	1 -Adapter et entretenir son potentiel physiologique, physique, psychologie et social en vue de garantir sa capacité opérationnelle à long terme 2 -Proscrire tout comportement addictif (substances psychoactives ou dopantes, tabac, alcool, activités sportives excessives, jeux, ...)
		1 -Appliquer les principes généraux de prévention et appliquer les règles de sécurité en et hors missions opérationnelles 2 -Utiliser les EPI nécessaires à la mission
		3 -Réaliser la mission en adaptant son engagement aux risques, aux enjeux et à ses propres limites 4 -Savoir réagir face à tout événement soudain et imprévisible affectant les secours engagés
		1 -Intégrer les interactions entre la vie privée et les obligations relatives à l'engagement citoyen 2 -Être en capacité d'identifier des situations potentiellement traumatisantes et les dispositifs de prise en charge
	3 -Contribuer au "bien vivre ensemble"	3 -Avoir un comportement empathique et tolérant envers ses collègues (cohésion, entraide, écoute, solidarité, confiance, loyauté ...) 4 -Développer, entretenir des liens sociaux variés et réguliers
		1 -Autoévaluer son potentiel physique 2 -Développer et améliorer son potentiel physique en référence aux indicateurs de la condition physique (ICP) 3 -Agir et réagir lors d'une agression physique 4 -Autoévaluer son potentiel psychologique 5 -Développer et améliorer son potentiel psychologique 6 -Agir et réagir lors d'une agression psychologique
	4 -Préserver son potentiel physique et psychologique	1 -Analyser l'état des équipements de protection individuelle affectés 2 -Choisir l'équipement de protection individuelle adapté à la mission, aux travaux 3 -Utiliser avec agilité et dextérité les équipements de protection individuelle 4 -Réaliser des contrôles croisés
		5 -Contrôler ses équipements de protection individuelle
	b) Agir en qualité d'équipier prompt-secours	1 -Assurer une protection immédiate de la victime, alerter les secours et réaliser les bilans 2 -Assurer seul la prise en charge en urgence d'une personne victime d'une détresse vitale 3 -Appliquer seul les techniques de premiers secours sur une victime ne présentant pas de détresse vitale 4 -Assurer la surveillance d'une victime dans l'attente de sa prise en charge ou de son transfert
		1 -Mettre en œuvre les mesures conservatoires en qualité d'équipier isolé 2 -Assurer la sécurité immédiate de la victime et des autres personnes en utilisant les moyens à sa disposition 3 -Alerter, informer 4 -Réaliser les bilans
		1 -Prendre en charge en urgence une personne victime d'une détresse vitale 2 -Assurer seul une prise en charge adaptée de victime d'accidents spécifiques 3 -Assurer seul une prise en charge adaptée de victime de malaises ou maladies
		1 -Réaliser seul les techniques de premiers secours sur une victime ne présentant pas de détresse vitale 2 -Réaliser l'immobilisation partielle ou totale d'une personne victime ne présentant pas de détresse vitale
		1 -Surveiller une victime dans l'attente de sa prise en charge ou de son transfert 2 -S'intégrer dans la chaîne du secours à personne
c) S'adapter à son environnement	1 -Analyser le contexte, identifier les situations complexes et/ou à risques	1 -Observer la situation, le contexte, l'environnement 2 -Analyser et identifier les risques, les dangers et les enjeux liés aux risques et aux personnes
	2 -S'adapter en fonction des évolutions et des circonstances	1 -Adapter son comportement aux circonstances, aux enjeux et aux risques
		2 -Anticiper sur les évolutions de la situation



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA DRÔME

Compétences transversales

Activités	Compétences	Savoir-agir
A. S'impliquer dans son activité	Développer la réflexivité	Autoévaluer ses compétences et connaissances
		Identifier les axes d'amélioration à développer
	Engager une démarche de développement permanent	Développer ses compétences et connaissances
		Rechercher les sources ou personnes ressources pour améliorer ses compétences et connaissances
	Comprendre et rédiger des écrits	Utiliser les moyens de communication à disposition
		Comprendre les documents écrits
		Élaborer des écrits
	Exercer en qualité d'acteur du service public	Agir conformément aux missions du service public
		Se comporter avec l'usager conformément aux valeurs du service public
	Diffuser la culture du service public	Mesurer les limites d'actions de l'engagement citoyen
		Diffuser et partager les limites d'actions de la mission du SIS
B. Agir au sein d'un collectif	S'intégrer au sein du collectif	Analyser les forces et les faiblesses du collectif
		Développer la notion de collectif
	Travailler avec et pour le collectif	Partager l'intérêt commun
		Favoriser la bienveillance
	Échanger et partager les informations	Échanger avec bienveillance et attention
		Partager en s'assurant d'être compris
		Agir dans le cadre de sa mission de service public
		Rendre compte des situations rencontrées
C. Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, des véhicules et matériels	Contrôler les matériels et véhicules	Analyser l'état et le fonctionnement des matériels et véhicules avant et durant l'intervention
		Contrôler après l'intervention l'état et le fonctionnement des équipements, matériels et véhicules
		Mesurer l'impact d'une anomalie et d'un dysfonctionnement
	Reconditionner les équipements, les matériels et les véhicules	Rendre opérationnels les équipements, les matériels et les véhicules
		Signaler les équipements, les matériels et les véhicules défectueux



RÉFÉRENTIEL INTERNE D'ÉVALUATION

La logique de développement des compétences se centre sur le stagiaire et sur sa capacité à mobiliser des ressources internes et externes, les trier, les hiérarchiser, les coordonner, pour mener à bien les missions qui lui sont confiées.

La formation de l'équipier prompt-secours est certificative.

La certification se base sur les évaluations réalisées par l'équipe pédagogique pendant la formation :

- évaluations diagnostiques
- autoévaluations accompagnées
- évaluations formatives critéries
- évaluation sommative et certificative (synthèse des évaluations ci-dessus).

1. Modalités d'évaluation :

La formation fait l'objet d'évaluations formatives, dont des auto-évaluations accompagnées. Le stagiaire accompagné du formateur réalise sa propre évaluation tout au long de la formation.

L'auto-évaluation accompagnée offre une double focale dans le champ du développement des compétences :

- la capacité du stagiaire à activer et articuler ses ressources ;
- la résolution du problème rencontré.

Cette pratique évaluative élargit le champ d'implication du stagiaire dans la formation. En plus d'être acteur de sa formation, le stagiaire est :

- évaluateur de ses capacités ;
- développeur de sa confiance ;
- diagnostiqueur de sa pratique ;
- auteur de son autonomisation.

Les mesures se réalisent sur la base de critère(s) et/ou d'indicateur(s).

Les critères permettent de caractériser les actions. Ils peuvent se classer par catégories :

- qualité : exactitude, précision, rigueur ...
- process : adéquation, adaptation ...
- normes : connaissance, respect, conformité ...
- comportementaux : autonomie, initiative, aptitude, rapidité, cohérence, pertinence ...

Les indicateurs sont des informations mesurables et comparables (temps d'exécution, quantité).

Les modalités d'évaluation doivent dès le début de la formation, être portées à la connaissance du stagiaire, afin de l'associer au processus.

Le livret individuel de suivi du stagiaire recense les résultats de chaque évaluation. Il permet au stagiaire et à l'équipe pédagogique de disposer d'une traçabilité disponible en tout temps.

Lorsque le stagiaire n'a pas encore acquis les capacités, les éléments d'appréciation spécifient les axes de progression pour l'amener à l'acquisition. Les appréciations sont portées tant sur



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA DRÔME

les habiletés, les attitudes que sur les connaissances précisées dans le référentiel interne de formation.

Le stagiaire se doit d'être évalué à minima une fois lors de la réalisation de MSP pour chacune des activités référencées dans les tableaux ci-après. Il doit être évalué sur chaque savoir-agir lié aux compétences associées.

La MSP permet d'évaluer les habiletés et les attitudes.

Le niveau de connaissances est appréhendé soit au travers des mises en situation et d'ateliers pédagogiques personnalisés, soit au travers d'un échange oral ou d'un écrit.

En fin de formation, les éléments portés sur le **livret individuel de certification** doivent indiquer pour chacune des compétences signifier que la compétence est soit :

- « ACQUISE »
- « EN COURS D'ACQUISITION »
- « NON ACQUISE »

La pondération des compétences :

Les compétences référencées sont soumises à une notion de pondération. Certaines doivent être impérativement reconnues comme « acquises », d'autres pouvant être acceptées comme étant « en cours d'acquisition ». Les tableaux ci-après précisent la pondération.

Pour valider la formation, les compétences doivent être « acquises » pour les cases grises et à minima être « en cours d'acquisition » pour les cases blanches comportant un X.

Les validations des compétences sont assujetties à la réalisation de tous les gestes techniques (se référer à la fiche de suivi de technicité).

À la fin de la période de formation, une « non acquisition » d'une quelconque compétence entraîne la non-validation de la formation en cours.



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA DRÔME

2. Objectifs de l'évaluation :

L'évaluation permet de mesurer ou d'apprécier, à l'aide de critères adaptés, l'atteinte par le stagiaire, d'un niveau de compétences pour assurer une mission donnée.

Elle est organisée comme suit :

Évaluation	<i>Préformation Environnement du sapeur- pompier</i>	<i>Préformation avant le stage Équipier prompt-secours</i>	Équipier prompt-secours
Évaluateurs	Pas d'évaluateur	Chef de centre avec un ACC PRO/PICF PAE FPS	Équipe pédagogique
Évaluation	Formative	Formative	Certificative
Supports	Plateforme formation	Livret individuel de suivi à signer par les évaluateurs	Livret individuel de suivi + livret individuel de certification
Épreuves	Pas d'épreuve	APP	MSP + APP

La certification est réalisée à l'issue du parcours par l'équipe pédagogique.



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA DRÔME

3. Grille d'évaluation

Compétences transverses

Activités	Compétences	Savoir-agir	A	ECA	NA
a) Agir selon les règles relatives à la santé, sécurité, qualité de vie en service	1 -Préserver sa santé tout au long de son engagement afin d'accomplir ses missions en sécurité	1 -Adapter et entretenir son potentiel physiologique, physique, psychologie et social en vue de garantir sa capacité opérationnelle à long terme			
		2 -Proscrire tout comportement addictif (substances psychoactives ou dopantes, tabac, alcool, activités sportives excessives, jeux, ...)			
	2 -Intégrer la sécurité collective et individuelle dans chacune de ses actions	1 -Appliquer les principes généraux de prévention et appliquer les règles de sécurité en et hors missions opérationnelles			
		2 -Utiliser les EPI nécessaires à la mission			
		3 -Réaliser la mission en adaptant son engagement aux risques, aux enjeux et à ses propres limites			
		4 -Savoir réagir face à tout événement soudain et imprévisible affectant les secours engagés			
	3 -Contribuer au "bien vivre ensemble"	1 -Intégrer les interactions entre la vie privée et les obligations relatives à l'engagement citoyen			
		2 -Être en capacité d'identifier des situations potentiellement traumatisantes et les dispositifs de prise en charge			
		3 -Avoir un comportement empathique et tolérant envers ses collègues (cohésion, entraide, écoute, solidarité, confiance, loyauté ...)			
		4 -Développer, entretenir des liens sociaux variés et réguliers			
	4 -Préserver son potentiel physique et psychologique	1 -Autoévaluer son potentiel physique			
		2 -Développer et améliorer son potentiel physique en référence aux indicateurs de la condition physique (ICP)			
		3 -Agir et réagir lors d'une agression physique			
		4 -Autoévaluer son potentiel psychologique			
		5 -Développer et améliorer son potentiel psychologique			
		6 -Agir et réagir lors d'une agression psychologique			
	5 -Contrôler ses équipements de protection individuelle	1 -Analyser l'état des équipements de protection individuelle affectés			
		2 -Choisir l'équipement de protection individuelle adapté à la mission, aux travaux			
		3 -Utiliser avec agilité et dextérité les équipements de protection individuelle			
		4 -Réaliser des contrôles croisés			
		5 -Contrôler ses équipements de protection individuelle			

Principes :

- Case(s) grise(s) = compétence(s) devant être « acquise(s) »
- Case(s) blanche(s) = à minima compétence(s) « en cours d'acquisition »



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA DRÔME

Activités	Compétences	Savoir-agir	A	ECA	NA
b) Agir en qualité d'équipier prompt-sauveteur	1 -Assurer une protection immédiate de la victime, alerter les secours et réaliser les bilans	1 -Mettre en œuvre les mesures conservatoires en qualité d'équipier isolé			
		2 -Assurer la sécurité immédiate de la victime et des autres personnes en utilisant les moyens à sa disposition			
		3 -Alerter, informer			
		4 -Réaliser les bilans			
	2 -Assurer seul la prise en charge en urgence d'une personne victime d'une détresse vitale	1 -Prendre en charge en urgence une personne victime d'une détresse vitale			
		2 -Assurer seul une prise en charge adaptée de victime d'accidents spécifiques			
		3 -Assurer seul une prise en charge adaptée de victime de malaises ou maladies			
	3 -Appliquer seul les techniques de premiers secours sur une victime ne présentant pas de détresse vitale	1 -Réaliser seul les techniques de premiers secours sur une victime ne présentant pas de détresse vitale			
		2 -Réaliser l'immobilisation partielle ou totale d'une personne victime ne présentant pas de détresse vitale			
		4 -Assurer la surveillance d'une victime dans l'attente de sa prise en charge ou de son transfert	1 -Surveiller une victime dans l'attente de sa prise en charge ou de son transfert		
		2 -S'intégrer dans la chaîne du secours à personne			
c) S'adapter à son environnement	1 -Analyser le contexte, identifier les situations complexes et/ou à risques	1 -Observer la situation, le contexte, l'environnement			
		2 -Analyser et identifier les risques, les dangers et les enjeux liés aux personnes et aux risques			
	2 -S'adapter en fonction des évolutions et des circonstances	3 -Adapter son comportement aux circonstances, aux enjeux et aux risques			
		4 -Anticiper sur les évolutions de la situation			

Principes :

- Case(s) grise(s) = compétence(s) devant être « acquise(s) »
- Case(s) blanche(s) = à minima compétence(s) « en cours d'acquisition »



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA DRÔME

Compétences transversales

Activités	Compétences	Savoir-agir	A	ECA	NA
A. S'impliquer dans son activité	Développer la réflexivité	Autoévaluer ses compétences et ses connaissances			
		Identifier les axes d'amélioration à développer			
	Engager une démarche de développement permanent	Développer ses compétences et ses connaissances			
		Rechercher les sources ou personnes ressources pour améliorer ses compétences et ses connaissances			
	Comprendre et rédiger des écrits	Utiliser les moyens de communication à disposition			
		Comprendre les documents écrits			
		Élaborer des écrits			
	Exercer en qualité d'acteur du service public	Agir conformément aux missions du service public			
		Se comporter avec l'usager conformément aux valeurs du service public			
	Diffuser la culture du service public	Mesurer les limites d'actions de l'engagement citoyen			
		Diffuser et partager les limites d'actions de la mission du SIS			
B. Agir au sein d'un collectif	S'intégrer au sein du collectif	Analyser les forces et faiblesses du collectif			
		Développer la notion de collectif			
	Travailler avec et pour le collectif	Partager l'intérêt commun			
		Favoriser la bienveillance			
	Échanger et partager les informations	Échanger avec bienveillance et attention			
		Partager en s'assurant d'être compris			
		Agir dans le cadre de sa mission de service public			
		Rendre compte des situations rencontrées			
C. Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, des véhicules et matériels	Contrôler les matériels et les véhicules	Analyser l'état et le fonctionnement des matériels et véhicules avant et durant l'intervention			
		Contrôler après l'intervention l'état et le fonctionnement des équipements, des matériels et des véhicules			
		Mesurer l'impact d'une anomalie et d'un dysfonctionnement			
	Reconditionner les équipements, les matériels et les véhicules	Rendre opérationnels les équipements, les matériels et les véhicules			
		Signaler les équipements, les matériels et les véhicules défectueux			

Principe : Case(s) blanche(s) = à minima compétence(s) « en cours d'acquisition »



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA DRÔME

4. Modalités de certification :

La certification est un acte administratif qui vise à certifier que le niveau requis dans le référentiel interne d'évaluation est atteint. Elle se fera uniquement lors du stage équipier prompt-secours (cf tableau 2. Organisation de l'évaluation)

La délivrance de la certification est assurée de la façon suivante :

	<i>Préformation avant le stage Équipier prompt secours</i>	Équipier prompt- secours
Certification/Validation	Validation du suivi Pas de certification	Certification
Support	Livret de suivi	Livret de certification
Suite donnée par le GFS	néant	Certification saisie dans FORSYS

• Commission / Équipe pédagogique :

La commission départementale de validation des diplômes n'est pas sollicitée. Seule l'équipe pédagogique de la formation équipier prompt-secours statuera sur la certification ou non de la formation.

Néanmoins, les livrets individuels de suivi et certification seront fournis à la commission pour les stages qui suivront à savoir la formation équipier SUAP ou Incendie (INC A et B DIV). Cette dernière pourra ainsi prendre en compte les évaluations réalisées tout au long de la formation équipier prompt-secours et le plan de développement continu des compétences associées.

• Gestion des échecs :

En cas de non-réussite lors des évaluations de la formation équipier prompt-secours, constatée par l'équipe pédagogique, le stagiaire est autorisé, dans le cadre d'une nouvelle évaluation, à se présenter une fois à l'épreuve non validée et sous un délai de un an.

Cette nouvelle évaluation portera sur les MSP et/ou des APP lui permettant de démontrer l'acquisition des compétences non acquises.

En cas de nouvel échec, constaté, l'épreuve est invalidée. Le stagiaire doit alors suivre à nouveau la totalité de la formation équipier prompt-secours et valider les compétences non acquises.

• Documents officiels :

La formation n'engendre pas d'émission de diplôme. Seule une attestation de réussite pourra être fournie au sapeur-pompier qui en fera la demande au GFS.